

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Séance du conseil municipal du 10 octobre 2023

COATICOOK, le 10 octobre 2023 – Lors de la dernière séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Coaticook, plusieurs points ont été discutés et certains méritent une attention particulière.

Informations générales sur les travaux de la Ville

Voici quelques informations en vrac sur des travaux :

- Les employés de la division voirie ont fait l'entretien de la signalisation un peu partout sur le territoire. Le débroussaillage est amorcé. Le tamisage pour le sable d'hiver est complété. Plusieurs réparations ont été effectuées en milieu rural. Le ramassage des feuilles est débuté et le nettoyage des puisards est presque terminé. Les travaux de rechargement sur les chemins Grenier, Perreault et Nadeau débuteront bientôt selon la température, Le nettoyage des fossés est presque terminé et le remplacement de certains ponceaux en secteur rural est complété ;
- Les équipes d'Hydro-Coaticook ont travaillé à l'installation d'une sonde de niveau d'eau au Little Averill aux États-Unis. L'équipe a précédé à plusieurs raccordements de nouveaux clients, à des travaux de modification de branchement et à l'installation de plusieurs temporaires. La phase 3 du réseau du développement des Érables est prête. Il sera finalisé dans les jours qui viennent. Les équipes ont répondu à des demandes clients de gestion de la végétation et l'élagage annuel de certaines zones du réseau est amorcé ;
- Division des infrastructures, l'équipe a procédé à l'installation de drains Avenue des Érables : Des travaux d'installation de drains pour capter une veine d'eau souterraine qui avait remonté en surface et causé d'importants dégâts sur la chaussée de l'avenue des Érables, une équipe a réalisé une amélioration de l'entrée d'un ponceau situé sur la rue Bourgeois et aménagé une petite digue pour minimiser les risques et conséquences d'une éventuelle inondation, un branchement défectueux a été réparé au niveau de la rue Lamy ;

- Division parcs, bâtiments et espaces verts, les équipes ont fait des travaux d'entretien sur la piste cyclable, dans les parcs et certains bâtiments. Le terrain de volleyball a été complété. La plage à Baldwin a été fermée et les bouées sur le lac ont été retirées. De l'aide a été fournie pour le circuit des arts et pour le contrôle de la renouée du Japon.

Communications, culture et tourisme

Intégration des arts, Décision du comité maquettes, Pavillon des arts et de la culture de Coaticook

Avec la rénovation du Pavillon des arts et de la culture, la Ville de Coaticook a le devoir de procéder à l'intégration d'une œuvre d'art dans le cadre de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement du gouvernement du Québec. Un comité ad hoc a été créé selon les normes du ministère de la Culture et des Communications.

Deux artistes ont été invités à déposer une maquette, un document écrit ainsi que le formulaire de la plaque d'identification dûment complété.

Après avoir pris connaissance des documents de présentation et après avoir évalué les propositions, les membres du comité ad hoc ont recommandé à l'unanimité la réalisation de la proposition artistique de M. Jacques Desruisseaux intitulée Les ondes. Le conseil municipal a accepté la recommandation du comité.

Loisirs

Participation financière au Mérite sportif de l'Estrie

Le conseil municipal a résolu que la Ville de Coaticook soit représentée au gala Mérite Sportif Estrie à titre de partenaires associés. Pour se faire, une commandite de 500 \$ sera remise.

Services extérieurs

Dépôt d'une demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP

La Ville de Coaticook a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP). Le conseil municipal a donc décidé de présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre dudit programme.

Administration et conseil

Appui à l'Union des municipalités du Québec pour la cession d'immeubles aux Centres de services scolaires par les municipalités

Avec l'adoption de la « Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à la l'organisation et à la gouvernance scolaire » (projet de loi n° 40), les municipalités se sont vu imposer l'obligation de céder gratuitement aux centres de services scolaires les immeubles nécessaires à la construction ou à l'agrandissement d'écoles ou de centres de services scolaires (CSS). Ce transfert de responsabilité s'est fait sans la consultation des municipalités et le fardeau financier ne s'est pas accompagné d'un transfert des revenus issus de la taxe scolaire. Plusieurs municipalités ont constaté une détérioration de la culture de partenariat avec les autorités scolaires depuis l'adoption du projet de loi n° 40. Un nombre croissant de municipalités sont maintenant contraintes d'assumer des coûts importants en raison de cette modification législative. Dans un contexte où les pressions inflationnistes sont importantes et où les responsabilités des municipalités sont constamment à la hausse, ce fardeau financier supplémentaire devient difficilement gérable le milieu municipal. Malgré les interventions du milieu municipal demandant au gouvernement du Québec de corriger la situation, le gouvernement du Québec n'a pas exprimé la volonté de revoir les façons de faire.

Le conseil municipal a donc résolu, à l'image des autres municipalités membre de l'Union des municipalités du Québec, que la Ville de Coaticook demande au gouvernement du Québec :

- d'assumer l'entièreté des coûts liés à l'acquisition d'immeubles scolaires;
- de tenir compte des planifications d'aménagement et d'urbanisme des municipalités lors de l'implantation de nouveaux établissements scolaires;
- de s'assurer que les centres de services scolaires privilégient l'optimisation des immeubles qu'ils possèdent déjà conformément à la vision énoncée par la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire;

- d'offrir des modèles d'établissements scolaires compacts et innovants permettant une exemplarité de l'État en aménagement du territoire et une efficience des investissements publics;
- de s'assurer que les centres de services scolaires collaborent pleinement avec les municipalités comprises sur leurs territoires respectifs.

— 30 —

Source : Shirley Lavertu, Responsable des communications
819 849-2721, poste 256